



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 30 septembre 2011

Point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de réduction du risque requins à La Réunion

Comme s'y était engagé le Préfet Michel Lalande lundi 26 septembre, la préfecture de La Réunion a fait un **point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de réduction du risque requins**. Les services de l'Etat, la commune de Saint-Paul et la Région étaient présents au cours de cette réunion de travail présidée par le secrétaire général de la préfecture, Xavier Brunetière.

En ce qui concerne le **bilan de l'opération ciblée de prélèvements**, trois objectifs étaient poursuivis : réduire le risque requin, améliorer la connaissance immédiate sur la zone au large de Saint-Gilles, commencer à collecter des données scientifiques.

Des progrès ont été enregistrés concernant ces trois objectifs en raison des nombreuses observations qui ont pu être réalisées à l'occasion des opérations et par la pêche d'un requin bouledogue de 2,44m et 156 kg le 29 septembre. Il a par ailleurs été souligné l'encadrement très strict des conditions de pêche, encadrement destiné à éviter tout effet collatéral sur le milieu.

Au vu de ce bilan, la préfecture a décidé de ne pas prolonger cette opération ciblée de prélèvement.

Comme l'Etat et ses partenaires s'y étaient engagés, les autres mesures de la stratégie réunionnaise de réduction du risque requin sont progressivement mises en oeuvre.

Moyens de prévention du risque requins

- Un mémorandum sur le renforcement de la surveillance du risque requins à Boucan Canot et Roches Noires a été signé entre l'Etat et la Commune. L'Etat financera des contrats aidés pour appuyer la commune de Saint-Paul dans ses missions de surveillance. En outre, la commune de Saint-Paul a décidé d'acquérir des équipements supplémentaires. L'objectif est d'assurer une surveillance renforcée notamment au travers de la présence de moyens nautiques sur le plan d'eau. En attendant que ces moyens soient mis en place, et étant donné l'arrivée des vacances scolaires, un dispositif spécifique et temporaire sera mis en place avec la contribution de moyens nautiques de service public. Ce dispositif spécifique de surveillance entrera en vigueur le lundi 3 octobre.

- Une nouvelle réunion de l'atelier N°2 (information et prévention du risque requin) aura lieu le 5 octobre afin de **définir une nouvelle signalétique adaptée à ce risque et la structuration de la chaîne d'information et d'alerte**.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Connaissance scientifique

Un protocole d'accord relatif à l'amélioration de la connaissance scientifique des requins côtiers de la Réunion et du risque requin a été signé entre l'Etat et la Région. Deux études seront lancées très prochainement. La première porte sur la connaissance de la population des requins. La deuxième porte sur l'étude des moyens de prévention. Ces études seront cofinancées et copilotées par l'Etat et la Région. Elles contribueront aux travaux du comité réunionnais permanent de réduction du risque requins qui sera bientôt créé.

Coopération régionale dans l'Océan indien

Le Préfet a écrit le 27 septembre au secrétaire général de la Commission de l'Océan indien pour le saisir de la question du risque requins. Ce point a été **inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres de la COI qui aura lieu le 6 octobre prochain**. La France demandera à ce qu'une coopération régionale se mette en place afin d'organiser l'échange d'informations sur les accidents et le risque requins dans la zone et de coordonner nos pratiques en matière de prévention du risque requin.

Cette réunion de travail et les actions concrètes qui en résultent démontrent que l'Etat et l'ensemble de ses partenaires sont pleinement mobilisés pour apporter une réponse durable au risque requin.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr